INFOS PIRATES



<u>Le voyage, les valises, le linge</u>

Le jour du départ, vous devrez transmettre aux animateurs l'enveloppe DÉPART (qui vous a été envoyée). Dans cette enveloppe, il vous faut y mettre : la fiche sanitaire, la liste trousseau, l'argent de poche, la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé, ordonnance éventuelle, et la photocopie de l'attestation CMU si besoin.

Afin d'éviter que du linge soit égaré durant le séjour, nous vous conseillons de marquer NOM et PRÉNOM de votre enfant sur chaque vêtement. Le linge sera lavé une fois par semaine.

Pensez également à prévoir de vieilles chaussures fermées, un maillot de bain, une serviette de plage et un kway pour la pratique de la voile, une paire de lunettes de soleil, des bottes en caoutchouc (pour la pêche à pied), une casquette, ainsi que de la crème solaire.

Aussi, prévoyez de ranger le pyjama de l'enfant sur le dessus de la valise, car les enfants ne déballeront leurs affaires que le lendemain de l'arrivée.

Pour le voyage, il est important de penser à joindre un piquenique auquel il n'est pas utile d'y rajouter des friandises. Durant le séjour, pour un souci d'équité et d'équilibre alimentaire, merci de ne pas envoyer de colis de bonbons et autres sucreries.

<u>L'argent de poche</u>

Si vous désirez donner de l'argent de poche à votre enfant, la somme de 15 à 20 euros nous semble être raisonnable. Cette somme restera sous la responsabilité de la direction du centre pendant le séjour et sera donnée au coup par coup aux enfants lors de sorties « achat de souvenirs ».

Durant le séjour

Vous souhaitez joindre votre enfant par téléphone? Vous pouvez appeler au 02 97 41 11 62 ou 09 63 28 74 50 au moment des repas entre 12h30 et 13h15 ou entre 19h00 et 19h45.

Nous garderons les téléphones portables confiés à vos enfants (ce que nous déconseillons), et ils pourront les utiliser dans entre 18h et 19h.

Pour que tous les enfants puissent bénéficier d'un échange téléphonique avec leur famille, nous vous demandons de ne pas dépasser plus de 2 appels par famille et par semaine. N'oubliez pas qu'une lettre dure plus longtemps qu'un coup de fil... »

Nous disposons également d'un blog accessible depuis notre site www.ouloiret.fr, rubrique «INFOS PARENTS. Il se présente sous forme de journal de bord et sera régulièrement mis à jour (activités du jour, menus de la semaine, prévisions météo, photos). Le code d'accès vous sera transmis avec votre convocation de départ.



Le déroulement d'une journée type :

07h45 - 09h15 : lever et petit déjeuner quand on veut ! 09h15 - 10h00 : toilette et rangement de chambre 10h00 - 12h15 : activités 12h15 - 13h00: rendez-vous

à table !

13H00 - 14h15 : temps calme, temps libre, jeux de société...

14h30 - 17h00 : activités et goûter

17h00 - 18h00 : douche, jeux

de société 18h00 - 18h45 : temps libre

(jeux extérieurs et allô la famille, inscriptions aux activités du lendemain...).

18h45 - 19h00 : réunion

d'enfants

19h00 - 20h00 : rendez-vous

à table !

20h15 - 21h15 : veillées au choix, jeux en tous genres 21h30 - 22h00 (selon l'âge) : lecture, conte... et au dodo !!

Les activités principales :

LA VOILE : à l'abordage !!

Les pirates pratiqueront la voile pendant leur séjour. Les plus petits sur caravelle, bateau collectif avec un adulte. Les plus jeunes navigueront sur optimist et les plus grands, sur catamaran. L'activité est encadrée par un moniteur diplômé et les enfants sont munis d'un gilet de sauvetage . Ils participeront à 2 séances minimum pour les séjours de 12 jours.

ATTENTION : la pratique de cette activité nécessite l'obtention du test nautique (délivré en piscine par le maître-nageur).

IEUX DE PLAGE ET BAIGNADES!

Pourrions-nous nous passer de temps consacrés aux jeux de sable, de recherches de coquillages et de farniente ? Impossible !! Même les pirates se détendent de temps à autre !! Aussi les baignades seront à l'honneur, encadrées par un animateur titulaire du brevet de surveillant de baignade.

PÊCHE A PIED DANS LES ROCHERS

Les pirates aiment se nourrir de crustacés et de poissons.... Alors il sera temps de s'initier à cette pratique de pêche dans les rochers, nous laisserons des épuisettes aux enfants mais il serait bon de les équiper de bottes en caoutchouc.

LE CAMP DES PIRATES

Un bon pirate ne se contente pas de dormir dans un lit douillet. Ainsi, des bivouacs seront organisés, dans des campings ou dans un endroit magique du parc du centre : le camp des pirates, avec couchage sous tente. Vous pouvez joindre duvet et sac à dos mais pensez à bien les noter au nom de l'enfant.

AUTRES ACTIVITÉS

Activités manuelles, grands jeux, sports (nous bénéficions d'un terrain de foot, un terrain de basket, de volley et d'une table ping-pong), romans-photos, balades à pied ou à vélo, achats de souvenirs, compléteront le programme du séjour de votre(vos) enfant(s).

à bientôt! L'équipe de direction

Organisation du voyage

Nous utilisons le train comme moyen de transport. Les animateurs seront présents dès la prise en charge des enfants sur les lieux de rendez-vous.

Linge-trousseau

Un trousseau type est fourni lors de l'inscription.

Un lavage régulier du linge de corps est assuré pendant le séjour. Les autres vêtements seront lavés en cas de nécessité.

Votre enfant participe à un séjour collectif. Les vêtements fragiles ou de valeur sont déconseillés. L'assurance de l'association ne couvre pas les pertes ou les vols de vêtements.

Il est indispensable de marquer tous les vêtements pour limiter les pertes et vous faire parvenir les habits oubliés sur les sites après les séjours.

Les objets de valeur

La détention d'objets de valeur est fortement déconseillée et n'engage que la responsabilité de son propriétaire. L'assurance de l'association ne couvre pas les pertes ou les vols de tout objet de valeur (lecteur, DS, téléphone portable, appareil photo numérique...).

Les règles de vie

Il est demandé aux jeunes de respecter les règles de vie et de fonctionnement mises en place par l'équipe d'encadrement du séjour. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement de la collectivité ne pourra pas être toléré. Dans le cas d'un retour prématuré, les frais de voyage du jeune et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille.

Le suivi sanitaire

Afin d'assurer le suivi sanitaire de votre enfant vous devez compléter une fiche de renseignements et joindre la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé (ne pas donner le carnet).

Si vous êtes bénéficiaire de la CMU, vous devez joindre la photocopie de l'attestation avec les derniers droits à jour.

Si votre enfant suit un traitement médical, vous devez nous fournir les médicaments et l'ordonnance pour poursuivre le traitement sur le centre. Lors du séjour, l'assistante sanitaire prendra en charge le suivi médical des enfants. L'association avancera les frais médicaux puis vous demandera le remboursement en échange de la feuille de soin. AUCUN TRAITEMENT NE SERA DÉLIVRÉ SANS ORDONNANCE.

Le test Nautique

En centre de vacances la pratique des activités nautiques est subordonnée à la production d'un document délivré par une personne répondant aux conditions fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles (Article R.227-13 du 25 avril 2012). Ce test peut être réalisé en piscine.

Contenu : effectuer un saut dans l'eau- réaliser une flottaison et une sustentation verticale pendant 5 secondes- nager sur le ventre pendant 20 mètres-franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Les régimes alimentaires

L'association essaiera dans la mesure du possible d'accueillir les enfants avec des allergies alimentaires. Cela nécessitera une anticipation en liaison avec le responsable du séjour et la communication du certificat médical ou du PAI lié à cette allergie.

Nous respectons le régime alimentaire sans porc, mais dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs nous ne pouvons pas répondre aux demandes particulières (carême, jeûne du Ramadan, aliments cacher ou halal...).

Visites des familles

Les familles peuvent rendre visite à leurs enfants pendant le séjour. Le responsable du séjour devra en être informé à l'avance.

L'enfant ne pourra pas être confié à toute autre personne que les parents sans demande écrite et signée du (ou des) responsable(s) légal (légaux) de l'enfant qui déchargera (ront) le directeur de toute responsabilité.

L'encadrement

Tous les séjours sont sous la responsabilité d'un directeur titulaire du BAFD ou en cours de formation secondé par une équipe d'animation, dont une assistante sanitaire. Les animateurs sont titulaires du BAFA ou en cours de formation et l'assistante sanitaire possède au minimum le PSC1. En fonction du nombre d'enfant accueilli, l'équipe est complétée par 1 ou 2 directeurs adjoints. Les activités sportives sont encadrées par des animateurs ou moniteurs diplômés (qualification BAFA, monitorat, Brevet d'Etat...).

Nombre d'animateurs :

Séjours 4/6 ans > 1 pour 5 enfants Séjours 6/15 ans > 1 pour 8 enfants.

> OUL, association Laïque au service des jeunes dans le respect de chacun



Agrément tourisme AG 045-97-0001 / Agrément Jeunesse et Éducation populaire

2 rue des deux ponts - CS30724 - 45017 Orléans cedex 1

Tél.: 02 38 53 38 61 - Fax 02 38 53 70 58

www.ouloiret.fr / siege.asso@ouloiret.fr







Centre de Kermor Route de Muzillac 56750 DAMGAN

Tél. 02 97 41 11 62 (aux heures indiquées dans la lettre) kermor@ouloiret.fr - www.ouloiret.fr

Damgan

Situation

Situé à 500 mètres du centre ville de Damgan et à 1 km de l'Océan (plage de Kervoyal), le centre est implanté dans un parc clôturé de 2 hectares avec aires de jeux. Morbihan - 7/10 ans



Hébergement

Chambres de 4 à 6 lits avec douche et lavabo. Capacité d'accueil du centre : 110 enfants.

Transport

Voyage en train au départ de Paris

7-10 ans

La piraterie, un art de vivre

Dès ton arrivée, la capitaine et son équipage te feront découvrir les joies de la piraterie! L'esprit d'équipe et le goût de l'aventure seront à l'honneur avec au programme diverses activités, telles que l'initiation à la pratique de la voile, bivouac au camp pirate, sorties à vélo, baignades et grands jeux.

Activités

- Voile sur catamaran*
- Baignade
- VTT
- Grands jeux
- Rivouacs
- Soirées à thème











Emploi du temps type DAMAGAN 07/10 ans - SEJOUR ÉTÉ Programme d'activités prévisionnel

		Matin			Après-midi	
	activité	Lieu et transport	Encadrement	activité	Lieu et transport	Encadrement
Jour 1		Vo	yage aller : en train + inst	allation et gouter sur la	plage	
Jour 2	visite des alentours	Centre	Animateurs	grand jeu	Centre	Animateurs
Jour 3	Pêche à pied+ Constitution d'aquarium	Plage Marescle	Animateurs	Voile	Plage de Damgan	Animateurs + BE
Jour 4	Journée à thème "Pirates"	Centre	Animateurs	Journée à thème "Pirates"	Centre	Animateurs
Jour 5	Randonnée -VTT Bivouac camping		Animateurs	Randonnée -VTT Bivouac camping		Animateurs
Jour 6	Randonnée -VTT Bivouac camping		Animateurs	Voile	Plage de Damgan	Animateurs + BE
Jour 7	Activités thème "Pirates"	Centre	Animateurs	Baignade	Plage Maresclé	Animateurs
Jour 8	Voile	Plage de Damgan	Animateurs + BE	Baignade	Plage Maresclé	Animateurs
Jour 9	Journée à thème "Pirates"	Centre	Animateurs	Journée à thème "Pirates"	Centre	Animateurs
Jour 10	Baignade	Plage Maresclé	Animateurs	Visite Port de Damgan	Damgan	Animateurs
Jour 11	Voile	Plage de Damgan	Animateurs + BE	Rangement et temps libre	Centre	Animateurs
Jour 12			<u>Vovage reto</u>	u <u>r</u> : en train		



TROUSSEAU MINIMUM CONSEILLÉ SÉJOURS VACANCES ÉTÉ

Séjour d'1 ou 2 semaines

- 2 pantalons ou blue jeans ou jupes
- 2 shorts ou bermudas
- 6 polos ou tee-shirts
- 2 pulls ou sweat-shirts
- 1 imperméable ou K-Way
- 1 blouson
- 6 slips
- 6 paires de chaussettes
- 2 pyjamas ou chemises de nuit
- 1 survêtement ou jogging
- 2 serviettes et gants de toilette
- le nécessaire de toilette (savon, shampooing, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, etc...dans une trousse marquée au NOM de l'enfant)
- 1 maillot de bain
- 1 serviette de bain (plage)
- 2 serviettes de table
- 1 chapeau ou casquette
- lunettes de soleil
- crème solaire écran total
- 1 paire de baskets ou tennis
- 1 paire de chaussons
- papier à lettre + crayon + enveloppes timbrées (avec les adresses)
- mouchoirs en papier

Pour le complément, s'il y a lieu, vous voudrez bien vous conformer aux instructions que vous fera parvenir le directeur du centre où séjournera votre enfant.

- ⇒ Signaler les enfants incontinents et pour ces derniers, joindre une alèze et des pyjamas supplémentaires.
- ⇒ Le trousseau devra être marqué à l'encre INDÉLÉBILE au NOM ENTIER de l'ENFANT (ou avec des étiquettes cousues)
- ⇒ Les draps et couvertures sont fournies par le centre.
- Nous vous rappelons que le « linge de corps » (slips, chaussettes, tee-shirt) est lavé durant le séjour.

(i) Nous déconseillons aux familles de confier aux enfants des objets de valeur tels que des bijoux, des consoles de jeux (DS), des ordinateurs portables... L'association ne pourra être tenue responsable en cas de détérioration, de perte ou de vol de ce type d'objet.

Les téléphones portables (bien que déconseillés)

Les enfants peuvent emporter un téléphone portable. Cependant, il leur sera demandé de le confier au directeur du centre, à leur arrivée. Ils pourront alors le récupérer à certains moments de la journée pour l'utiliser. **Dans ce cas, le téléphone devra être mentionné dans la liste du trousseau.** Pour les adolescents, s'ils préfèrent le conserver avec eux, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de détérioration ou vol.



TROUSSEAU MINIMUM CONSEILLÉ SÉJOURS VACANCES ÉTÉ

Séjour d'1 ou 2 semaines

- 2 pantalons ou blue jeans ou jupes
- 2 shorts ou bermudas
- 6 polos ou tee-shirts
- 2 pulls ou sweat-shirts
- 1 imperméable ou K-Way
- 1 blouson
- 6 slips

X

- 6 paires de chaussettes
- 2 pyjamas ou chemises de nuit
- 1 survêtement ou jogging
- 2 serviettes et gants de toilette
- le nécessaire de toilette (savon, shampooing, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, etc...dans une trousse marquée au NOM de l'enfant)
- 1 maillot de bain
- 1 serviette de bain (plage)
- 2 serviettes de table
- 1 chapeau ou casquette
- lunettes de soleil
- crème solaire écran total
- 1 paire de baskets ou tennis
- 1 paire de chaussons
- papier à lettre + crayon + enveloppes timbrées (avec les adresses)
- mouchoirs en papier

Pour le complément, s'il y a lieu, vous voudrez bien vous conformer aux instructions que vous fera parvenir le directeur du centre où séjournera votre enfant.

- ⇒ Signaler les enfants incontinents et pour ces derniers, joindre une alèze et des pyjamas supplémentaires.
- ⇒ Le trousseau devra être marqué à l'encre INDÉLÉBILE au NOM ENTIER de l'ENFANT (ou avec des étiquettes cousues)
- ⇒ Les draps et couvertures sont fournies par le centre.
- ⇒ Nous vous rappelons que le « linge de corps » (slips, chaussettes, tee-shirt) est lavé durant le séjour.

Nous déconseillons aux familles de confier aux enfants des objets de valeur tels que des bijoux, des consoles de jeux (DS), des ordinateurs portables... L'association ne pourra être tenue responsable en cas de détérioration, de perte ou de vol de ce type d'objet.

Les téléphones portables (bien que déconseillés)

Les enfants peuvent emporter un téléphone portable. Cependant, il leur sera demandé de le confier au directeur du centre, à leur arrivée. Ils pourront alors le récupérer à certains moments de la journée pour l'utiliser. **Dans ce cas, le téléphone devra être mentionné dans la liste du trousseau.** Pour les adolescents, s'ils préfèrent le conserver avec eux, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de détérioration ou vol.



TROUSSEAU MINIMUM CONSEILLÉ SÉJOURS VACANCES ÉTÉ

Séjour de 3 semaines

- 3 pantalons ou blue jeans ou jupes
- 3 shorts ou bermudas
- 6 polos ou tee-shirts
- 2 pulls ou sweat-shirts
- 1 imperméable ou K-Way
- 1 blouson
- 7 slips
- 7 paires de chaussettes
- 3 pyjamas ou chemises de nuit
- 1 survêtement ou jogging
- 3 serviettes et gants de toilette
- le nécessaire de toilette (savon, shampooing, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, etc...dans une trousse marquée au NOM de l'enfant)
- 2 maillot de bain
- 2 serviette de bain (plage)
- 3 serviettes de table
- 1 chapeau ou casquette
- lunettes de soleil
- crème solaire écran total
- 1 paire de baskets ou tennis
- 1 paire de chaussons
- papier à lettre + crayon + enveloppes timbrées (avec les adresses)
- mouchoirs en papier

Pour le complément, s'il y a lieu, vous voudrez bien vous conformer aux instructions que vous fera parvenir le directeur du centre où séjournera votre enfant.

- ⇒ Signaler les enfants incontinents et pour ces derniers, joindre une alèze et des pyjamas supplémentaires.
- ⇒ Le trousseau devra être marqué à l'encre INDÉLÉBILE au NOM ENTIER de l'ENFANT (ou avec des étiquettes cousues)
- ⇒ Les draps et couvertures sont fournies par le centre.
- ⇒ Nous vous rappelons que le « linge de corps » (slips, chaussettes, tee-shirt) est lavé durant le séjour.

① Nous déconseillons aux familles de confier aux enfants des objets de valeur tels que des bijoux, des consoles de jeux (DS), des ordinateurs portables... L'association ne pourra être tenue responsable en cas de déterioration, de perte ou de vol de ce type d'objet.

Les téléphones portables (bien que déconseillés)

Les enfants peuvent emporter un téléphone portable. Cependant, il leur sera demandé de le confier au directeur du centre, à leur arrivée. Ils pourront alors le récupérer à certains moments de la journée pour l'utiliser. **Dans ce cas, le téléphone devra être mentionné dans la liste du trousseau.** Pour les adolescents, s'ils préfèrent le conserver avec eux, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de déterioration ou vol.



TROUSSEAU MINIMUM CONSEILLÉ SÉJOURS VACANCES ÉTÉ

Séjour de 3 semaines

- 3 pantalons ou blue jeans ou jupes
- 3 shorts ou bermudas
- 6 polos ou tee-shirts
- 2 pulls ou sweat-shirts
- 1 imperméable ou K-Way
- 1 blouson
- 7 slips
- 7 paires de chaussettes
- 3 pyjamas ou chemises de nuit
- 1 survêtement ou jogging
- 3 serviettes et gants de toilette
- le nécessaire de toilette (savon, shampooing, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, etc...dans une trousse marquée au NOM de l'enfant)
- 2 maillot de bain
- 2 serviette de bain (plage)
- 3 serviettes de table
- 1 chapeau ou casquette
- lunettes de soleil
- crème solaire écran total
- 1 paire de baskets ou tennis
- 1 paire de chaussons
- papier à lettre + crayon + enveloppes timbrées (avec les adresses)
- mouchoirs en papier

Pour le complément, s'il y a lieu, vous voudrez bien vous conformer aux instructions que vous fera parvenir le directeur du centre où séjournera votre enfant.

- ⇒ Signaler les enfants incontinents et pour ces derniers, joindre une alèze et des pyjamas supplémentaires.
- ⇒ Le trousseau devra être marqué à l'encre INDÉLÉBILE au NOM ENTIER de l'ENFANT (ou avec des étiquettes cousues)
- ⇒ Les draps et couvertures sont fournies par le centre.
- Nous vous rappelons que le « linge de corps » (slips, chaussettes, tee-shirt) est lavé durant le séjour.
- ① Nous déconseillons aux familles de confier aux enfants des objets de valeur tels que des bijoux, des consoles de jeux (DS), des ordinateurs portables... L'association ne pourra être tenue responsable en cas de déterioration, de perte ou de vol de ce type d'objet.

Les téléphones portables (bien que déconseillés)

Les enfants peuvent emporter un téléphone portable. Cependant, il leur sera demandé de le confier au directeur du centre, à leur arrivée. Ils pourront alors le récupérer à certains moments de la journée pour l'utiliser. **Dans ce cas, le téléphone devra être mentionné dans la liste du trousseau.** Pour les adolescents, s'ils préfèrent le conserver avec eux, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de déterioration ou vol.

T.S.V.P. •

Nom et prénom de l'enfant :			Âge :	Nom et prénom de l'enfant :			Âge :	
CENTRE DE VA	CANCES		SÉJOUR	CENTRE DE VACANCES			SÉJOUR	
FICHE	INDIVIDUELLE I	DE TROUSSE	AU ÉTÉ	FICHE I	NDIVIDUEL	LE DE TROUSSI	EAU ÉTÉ	
Pointage effectué par (nom de l'animateur) :			Pointage effectué par (ı	nom de l'animateu	ur) :		

UTILISATION DE LA FICHE

Cette fiche permet de dresser l'inventaire du trousseau. Tous les articles énumérés ne sont pas forcément indispensables. Se référer à la liste du trousseau particulier du centre, qui vous a été adressée.

A la maison, au moment de faire la valise, le responsable de l'enfant note le nombre de pièces de chaque sorte dans la première colonne.

Nous insistons pour que l'enfant soit présent à cette opération, même s'il est très jeune. Il apprendra ainsi, à mieux reconnaître ses affaires, et à les désigner par leur nom. Les vêtements portés par l'enfant au départ seront, bien entendu, compris dans cet inventaire.

A l'arrivée au centre, l'animateur/trice, avec l'enfant, appelle et pointe les pièces du trousseau, dans la 2^{ème} colonne.

La même opération est faite avant le départ (3ème colonne).

Les observations sont notées dans la 4^{ème} colonne.

Nous déconseillons aux familles de confier aux enfants des objets de valeur tels que des bijoux, des consoles de jeux (DS), des ordinateurs portables... L'association ne pourra être tenue responsable en cas de déterioration, de perte ou de vol de ce type d'objet. Les téléphones portables (bien que déconseillés)

Les enfants peuvent emporter un téléphone portable. Cependant, il leur sera demandé de le confier au directeur du centre, à leur arrivée. Ils pourront alors le récupérer à certains moments de la journée pour l'utiliser. Dans ce cas, le téléphone devra être mentionné dans la liste du trousseau. Pour les adolescents, s'ils préfèrent le conserver avec eux, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de déterioration ou vol.

IMPORTANT: toutes les pièces du trousseau devront obligatoirement être marquées au nom de l'enfant, sur étiquettes brodées et cousues, thermocollantes ou au stylo indélébile. Le centre de vacances n'est pas responsable, en cas de perte, du linge non marqué comme prévu.



sianature :

UTILISATION DE LA FICHE

Cette fiche permet de dresser l'inventaire du trousseau. Tous les articles énumérés ne sont pas forcément indispensables. Se référer à la liste du trousseau particulier du centre, qui vous a été adressée.

A la maison, au moment de faire la valise, le responsable de l'enfant note le nombre de pièces de chaque sorte dans la première colonne.

Nous insistons pour que l'enfant soit présent à cette opération, même s'il est très jeune. Il apprendra ainsi, à mieux reconnaître ses affaires, et à les désigner par leur nom. Les vêtements portés par l'enfant au départ seront, bien entendu, compris dans cet inventaire.

A l'arrivée au centre, l'animateur/trice, avec l'enfant, appelle et pointe les pièces du trousseau, dans la 2ème colonne.

La même opération est faite avant le départ (3^{ème} colonne).

Les observations sont notées dans la 4^{ème} colonne.

Nous déconseillons aux familles de confier aux enfants des objets de valeur tels que des bijoux, des consoles de jeux (DS), des ordinateurs portables... L'association ne pourra être tenue responsable en cas de déterioration, de perte ou de vol de ce type d'objet.

Les téléphones portables (bien que déconseillés)

Les enfants peuvent emporter un téléphone portable. Cependant, il leur sera demandé de le confier au directeur du centre, à leur arrivée. Ils pourront alors le récupérer à certains moments de la journée pour l'utiliser. **Dans ce cas, le téléphone devra être mentionné dans la liste du trousseau.** Pour les adolescents, s'ils préfèrent le conserver avec eux, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de déterioration ou vol.

IMPORTANT: toutes les pièces du trousseau devront obligatoirement être marquées au nom de l'enfant, sur étiquettes brodées et cousues, thermocollantes ou au stylo indélébile. Le centre de vacances n'est pas responsable, en cas de perte, du linge non marqué comme prévu.



sianature:

SÉJOURS VACANCES ÉTÉ

QUANTITÉ À ADAPTER SELON LA DURÉE DU SÉJOUR ET LA SAISON

WUANTITE A AVAFTER	SELON LA DUREE DU SEJ	OUR ET LA SAISUN			
INVENTAIRE		dans la valise + sur lui	à l'arrivée	au départ	observations pertes
	slips				
SOUS- VÊTEMENTS	chaussettes				
VETEMENTS	tee-shirt				
POUR LA NUIT	pyjama/ chemise de nuit				
	pantalon				
	survêtement				
VÊTEMENTS	short				
DE JOUR	Jupe (ou robe)				
	pull/polaire/sweat				
	blouson				
POUR LA	imperméable ou coupe-vent				
PLUIE	bottes				
	chaussons				
CHAUSSURES	baskets				
	sandales				
TOILETTE	serviette de toilette				
IOILETTE	Gant de toilette				
	serviette de plage				
	maillot de bain				
SPÉCIAL	lunettes de soleil				
ÉTÉ	chapeau (bob)				
	casquette				
	crème solaire				
AUTRES	serviette de table				
	petit sac à dos				
	doudou				
TEL. PORTABLE	modèle/marque :				

La trousse de toilette, marquée au nom de l'enfant, doit contenir : brosse à dents, dentifrice, savon, brosse à cheveux, peigne, shampoing. Le nécessaire à courrier doit contenir des enveloppes timbrées et pré-adressées.

SÉJOURS VACANCES ÉTÉ

QUANTITÉ À ADAPTER SELON LA DURÉE DU SÉJOUR ET LA SAISON

INVENTAIRE		dans la valise + sur lui	à l'arrivée	au départ	observations pertes
slips					
SOUS- VÊTEMENTS	chaussettes				
VETEMENTS	tee-shirt				
POUR LA NUIT	pyjama/ chemise de nuit				
	pantalon				
	survêtement				
VÊTEMENTS	short				
DE JOUR	Jupe (ou robe)				
	pull/polaire/sweat				
	blouson				
POUR LA	imperméable ou coupe-vent				
PLUIE	bottes				
	chaussons				
CHAUSSURES	baskets				
	sandales				
TOUETTE	serviette de toilette				
TOILETTE	Gant de toilette				
	serviette de plage				
	maillot de bain				
SPÉCIAL	lunettes de soleil				
ÉTÉ	chapeau (bob)				
	casquette				
	crème solaire				
AUTRES	serviette de table				
	petit sac à dos				
	doudou				
TEL. PORTABLE	modèle/marque :				

La trousse de toilette, marquée au nom de l'enfant, doit contenir : brosse à dents, dentifrice, savon, brosse à cheveux, peigne, shampoing. Le nécessaire à courrier doit contenir des enveloppes timbrées et pré-adressées.

TEST PRÉALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES (à remettre au départ)

Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les conditions de pratique de certaines activités dans les Accueil Collectif de Mineurs.

Ce test est à réaliser avant le séjour en piscine et à faire valider par un professionnel pour les disciplines suivantes : canoë-kayak, voile, surf de mer ou par une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. Dans les cas prévus en annexe de l'arrêté du 25 avril 2012, ce test peut être réalisé avec une brassière de sécurité.

Le test

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

ATTENTION: le brevet de 25 ou 50 mètres n'est pas valable.

Je soussigné(e),			
Qualité :			
Certifie que le ou la jeune			
A satisfait au test préalable à la pration du 25 avril 2012 portant application Sociale et des Familles du Ministère de la Vie Associative.	de l'article F	R.227-13 du Co	de de l'Action
	Δ	۱۵	

<u>NB</u> : ce document est à remettre IMPERATIVEMENT au moment du départ (ne pas le renvoyer par courrier).

Signature:

TEST PRÉALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES (à remettre au départ)

Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les conditions de pratique de certaines activités dans les Accueil Collectif de Mineurs.

Ce test est à réaliser avant le séjour en piscine et à faire valider par un professionnel pour les disciplines suivantes : canoë-kayak, voile, surf de mer ou par une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. Dans les cas prévus en annexe de l'arrêté du 25 avril 2012, ce test peut être réalisé avec une brassière de sécurité.

Le test

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

ATTENTION: le brevet de 25 ou 50 mètres n'est pas valable.

Je soussigne(e),
Qualité :
Certifie que le ou la jeune
Δ satisfait au test préalable à la pratique des activités pautiques prévu

A satisfait au test préalable à la pratique des activités nautiques prévu par l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

Signature :

<u>NB</u>: ce document est à remettre IMPERATIVEMENT au moment du départ (ne pas le renvoyer par courrier).